



ARTEA RÉPOND AUX CONDITIONS D'ÉLIGIBILITE DU DISPOSITIF PEA-PME

ARTEA (FR0012185536 – ARTE), concepteur et développeur d'immeubles 3ème génération à énergie positive, confirme aujourd'hui son éligibilité au dispositif PEA-PME conformément aux dispositions des articles L. 221-32-2 et D. 221-113-5 et suivant du Code monétaire et financier précisant les conditions d'appréciation des critères d'éligibilité, à savoir :

- Moins de 5 000 salariés ;
- Un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

Les actions ARTEA continuent en conséquence d'être intégrées au sein des comptes PEA-PME, lesquels pour mémoire bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

Retrouvez toute l'information financière d'ARTEA sur : <http://www.groupe-arte.fr>

À propos du Groupe ARTEA

ARTEA conçoit, réalise et développe de l'immobilier de bureaux dits de 3^{ème} génération à travers un écosystème proposant des immeubles green produisant leurs propres énergies et proposant une offre de services innovante au sein des ARTEPARC à travers des pôles services (coworking, crèches, restaurants, santé ...). Dès 2009, ARTEA construit le 1^{er} parc à énergie positive de la région PACA (2^{ème} en France). Ce concept est depuis reproduit dans le Nord de la France. En 2013, ARTEA livre le 1^{er} parc tertiaire ARTEPARC de nouvelle génération BBC. Depuis sa création, ARTEA a ainsi livré plus de 180 000 m² de bureaux green dont 50 000 m² ont été conservés en patrimoine pour une valeur de plus de 124 M€. Le groupe ARTEA est coté sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Contacts

ARTEA
Philippe BAUDRY, Président Directeur Général
Tel : +33 1 30 71 12 62
Email : investisseurs@groupe-arte.fr

ACTIFIN
Communication financière
Julien MOURET
Tel : +33 1 56 88 11 11
Email : jmouret@actifin.fr